



Ville de Blonville sur mer



**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**

"Prévenir pour mieux agir"

SOMMAIRE

01

Le mot du maire

02

Risque d'inondation

03

Risque de mouvement de terrain

04

Risque industriel

05

Risque de transport de matière dangereuses

06

Risque de tempête

07

Risque d'accident nucléaire

08

Réagir en cas d'attaque terroriste

09

Conseils et numeros d'urgence



Madame, Monsieur,

Voici un document très important, qui remplace celui que nous avons élaboré il y a quelques années. Je vous demanderai, dans votre intérêt, de bien vouloir le conserver précieusement. **Il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, réalisé conformément à l'article L125-2 du Code de l'Environnement.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de créer une psychose, ni d'effrayer les populations, bien au contraire. Ce document prouve que nous faisons face à nos responsabilités en réfléchissant sur les risques que pourrait encourir notre territoire Blonvillais.

Comme le dit le vieil adage « il vaut mieux prévenir que guérir ». Aussi ai-je souhaité élaborer et actualiser un bulletin sur les risques majeurs, entouré des spécialistes du sujet et également des représentants des diverses institutions, des services de sécurité, des Sapeurs-Pompiers, des médecins, des industriels, des commerçants, des écoles, et j'en oublie certainement.

Nous avons souhaité élaborer un document qui vous renseignera le plus simplement possible et vous aidera à faire face aux risques qui pourraient exister. Notre commune remplit ainsi **son devoir d'information envers les Blonvillais**. Le risque zéro n'existe pas, bien sûr, mais au-delà de cela nous devons faire au mieux pour appréhender les choses.

Prenez le temps de lire ce livret. Il a été réalisé spécialement pour vous, pour votre famille et vos proches, afin de vous informer sur la façon de procéder devant tel ou tel problème.

Nous travaillons en permanence sur les différentes mises à jour à intégrer dans l'ensemble de notre dispositif en termes de sûreté et sécurité. L'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants est une priorité de la Municipalité.

J'espère sincèrement que nous n'aurons, ni les uns, ni les autres, à nous servir de ce livret, que je vous remercie de lire et de conserver.

Monsieur Yves LEMONNIER, Maire de Blonville-sur-mer



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Blonville-sur-mer est concernée par deux types d'inondation :

Par **ruissellement** ou **débordement**, en cas d'orage important ou de forte pluie avec ravinement le long des pentes.

L'accumulation sera accentuée sur le secteur rue Marcelle Haricot et rue Henry Millet au vu de la proximité avec le Marais de Blonville-Villers.

Par **submersion marine**, lors de la conjonction avec les grandes marées et de forts vents de Nord-Ouest (Avenue Michel d'Ornano, camping de la plage, centre-ville).

Pour cela nous devons nous renseigner sur les différents heures des marées ainsi prendre en compte **l'échelle Beaufort sur la force du vent**.

Force	Symbole	Descriptif	km/h	Appréciation	Effet du vent sur la mer
0	○	Calme	< 1	Très facile	Mer lisse comme un miroir
1	○	Très légère brise	1 à 5	Très facile	Mer ridée, sans écume
2	└─	Légère brise	6 à 11	Assez facile	Mer belle petites vagues
3	└─└─	Petite brise	12 à 19	Facile	Petites vagues et quelques moutons
4	└─└─└─	Jolie brise	20 à 30	Peu difficile	Petites vagues et de nombreux moutons
5	└─└─└─└─	Bonne brise	31 à 39	Assez difficile	Vagues modérées, moutons et embruns
6	└─└─└─└─└─	Vent frais	40 à 50	⚠ Difficile	Lames, crêtes d'écumes étendues, embruns
7	└─└─└─└─└─└─	Grand frais	51 à 61	⚠ Très difficile	Mer grossissante, lames déferlantes, embruns
8	└─└─└─└─└─└─└─	Coup de vent	62 à 74	⚠ Dangereux	Lames déferlantes, tourbillons d'embruns
9	└─└─└─└─└─└─└─└─	Fort coup de vent	75 à 88	⚠ Très dangereux	Grosses lames, rouleaux, embruns
10	▲	Tempête	89 à 102	⚠ Danger extrême	Très grosses lames, rouleaux puissants, mer blanche
11	▲	Violente tempête	103 à 117	⚠ Suicidaire	Lames très hautes, mer blanche, visibilité réduite
12	▲	Ouragan	> 118	⚠ Apocalyptique	Mer blanche, visibilité presque nulle

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

- Ouverture du marais avec le passage du NOC suivant les horaires des marées,
- Entretien régulier des cours d'eau, des berges et des fossés,
- Création de fossés en amont afin de réguler et libérer les bassins tampons en aval,
- Mise en place d'une astreinte permettant de surveiller la montée éventuelle des eaux,
- Fermeture de plage et des accès vers le front de mer,
- Insertion des zones inondables au plan local d'urbanisme intercommunale avec règlementation de la construction,
- Création des zones de refuge sur les différentes habitations à proximité du front de mer.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
 Consultez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes
 Cœur Côte Fleurie, Rue Robert Fossorier 14800 Deauville.

Les consignes de sécurité en cas d'inondation :

1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.



Légende

Zone situées au moins d'un mètre au-dessus du niveau marin de référence.

Zones situées entre zéro et un mètre au-dessus du niveau marin de référence.

Zones situées plus d'un mètre au-dessus du niveau marin de référence.

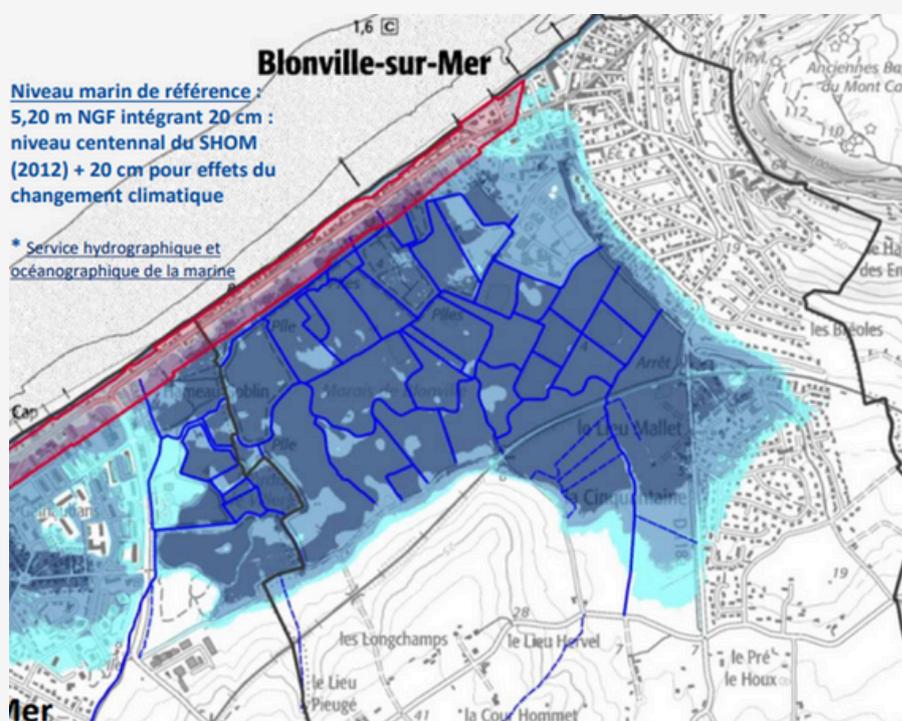
Bande de précaution derrière un ouvrage ou un cordon dunaire jouant un rôle de protection contre les submersions.

Cours d'eau (BD TOPO)

Permanent

Intermittent

Limites communales



N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.

Après l'inondation

Aérez et désinfectez les pièces.

Ne rétablissez l'électricité que si un professionnel est intervenu.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ RISQUE D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes de secours



Un mouvement de terrain est un déplacement ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.



Le niveau de la commune de Blonville-sur-mer est très faible.

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

- Mise en place de panneaux et de balisage sur le secteur menacé
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, Rue Robert Fossorier 14800 Deauville.

Les consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain :

1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.



zone exposée
aux glissements
de terrain



cavités
souterraines



marnières



sécheresse



En cas d'effondrement de sol

Si vous êtes témoins d'effondrement, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ; 112), en précisant les lieux.

A L'INTERIEUR



dès les premiers signes,
évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur

A L'EXTERIEUR



éloignez-vous
de la zone
dangereuse
rejoignez le lieu
de regroupement



respectez les
consignes
des autorités



Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



La commune de Blonville sur mer est concernée par des établissements industriels à risque situés au nord de la seine, dont certains sont classés SEVESO, avec comme principal risque pour Blonville sur mer celui de **dégagement toxique**.

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés.
- Plan d'Opération Interne (POI) réalisé par les industriels concernés et Plan Particulier d'Intervention (PPI) réalisé par le Préfet.
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Sensibilisation des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

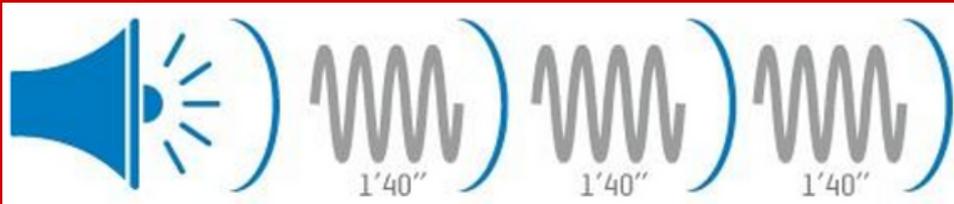


Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, Rue Robert Fossorier 14800 Deauville.

Ou contacter **Allo Industrie au 0 800 10 10 92** (numéro vert).

Les consignes de sécurité en cas d'alerte :

1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.

**En cas d'alerte****ALERTE****L'alerte sera donné par la sirène (fixe et mobile) ou par les Services de secours :**

Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute 40 secondes espacés de 5 secondes.



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes
les arrivées d'air



Écoutez la radio et
suivez les consignes



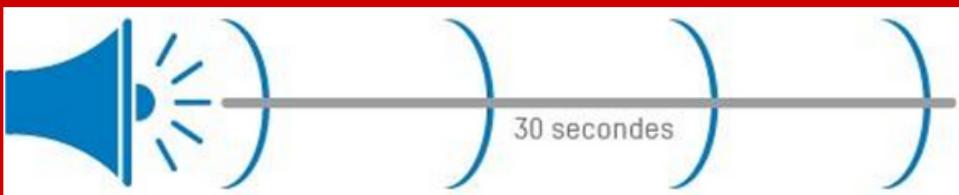
N'allez pas chercher
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas;
libérez les lignes
pour les secours



Ni flamme,
ni cigarette

FIN DE L'ALERTE**Elle sera donnée par sirène (fixe ou mobile), les autorités ou la radio :**

Signal prolongé de 30
secondes en continu.

Aérez le local**Respectez les consignes données par les secours**



Les conséquences d'un accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent **être Inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs.**



Blonville-sur-mer et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue **par voie routière, maritime et canalisation.** Ce trafic concerne principalement les axes CD 513, CD 27 et Les canalisations de transport de gaz.

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Sensibilisation des enseignants, des scolaires du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD



33	◀ Code danger
1203	◀ Code matière

CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Exemple : 33, liquide très inflammable.



Les consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matière dangereuse :



1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.



En cas d'alerte

ALERTE

L'alerte sera donnée par les services de secours ou par les services municipaux :

 <p>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>	 <p>▶ écoutez la radio</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>	 <p>▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle</p>
 <p>▶ respectez les consignes des autorités</p>		 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>	

Si vous êtes témoins d'un accident de TMD,

Mettez-vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs-pompiers (18, 112), en précisant les lieux et si possible Le code danger (voir page ci-contre).

FIN DE L'ALERTE

Elle sera donnée par les services de secours ou les services municipaux.

Aérez le local

Respectez les consignes données par les secours



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confondent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine **de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle, ...)**.

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90km/heure.



Sur la commune de Blonville-sur-mer, comme sur toutes les communes du littoral, en plus des effets liés au vent et à la pluie, une tempête peut engendrer une submersion marine avec éventuellement une remontée des eaux par les canalisations.

Ces effets dépendent de l'orientation des vents, de l'importance de la chute des pressions atmosphérique et du coefficient de marée.

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de cas de vigilance météorologique deux fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par le Préfecture du Calvados (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.



CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France : tél. 3250

Internet : <https://www.meteofrance.fr>



Les consignes de sécurité en cas de tempête :

1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue.
Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.



Légende

-  Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
-  Soyez très vigilant des phénomènes dangereux sont prévus...
-  Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
-  Pas de vigilance particulière.



En cas d'alerte

AVANT LA VIGILANCE

- **Rentrez les objets susceptibles d'être emportés.**
- **Mettez à l'abri les animaux et le matériel.**
- **Annulez les sorties en mer.**



Fermez portes et fenêtres



Gagnez un abri en dur

PENDANT LA TEMPÊTE

- **Ne restez pas sous les arbres**



Ecoutez la radio et les bulletins météo
Respectez les consignes des autorités



Déplacez vous le moins possible

APRES LA VIGILANCE



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antennes, planches, arbres, tôles, ...)



Un accident susceptible de libérer de l'iode radioactif en grande quantité pourrait entraîner la nécessité d'activer le plan ORSEC-iode ou le plan ORSEC-disposition spécifiques Transport de Matière Radioactive (TMR) dans le cas d'accidents de déplacements routiers ou maritime.

Après évaluation des risques sanitaire par les autorités compétentes de l'iode stable serait distribué.

Des mesures préventives sont prises dans la commune :

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Blonville-sur-mer s'appuie sur le plan ORSEC relatif au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium dans le département du Calvados.

- **Objectifs principaux**

Mobiliser le stock de comprimés d'iode stable

Relayer l'alerte de la Préfecture auprès des services de la mairie et de la population

Mettre en place les lieux de distributions et la distribution à la population.

- **Sites de distribution**

Salle Henry Millet, sis Rue Henry Millet

Ecole de Blonville-sur-mer, sis Rue de la croix robin

Service technique, sis 300 chemin du lieu mallet

- **Distribution à la population**

Les individus de moins de 40 ans et plus spécifiquement les femmes enceintes, les jeunes enfants et enfants doivent être bénéficiaire d'iode stable en priorité.

Afin d'éviter à l'ensemble de la population de se déplacer vers les sites de distributions, il est préconisé qu'un seul membre par famille vienne récupérer les comprimés.



En fonction des risques sanitaires, les autorités compétentes vous informeront sur la décision de mettre en place la distribution de comprimé d'iode stable.





Les consignes de sécurité en cas d'alerte :

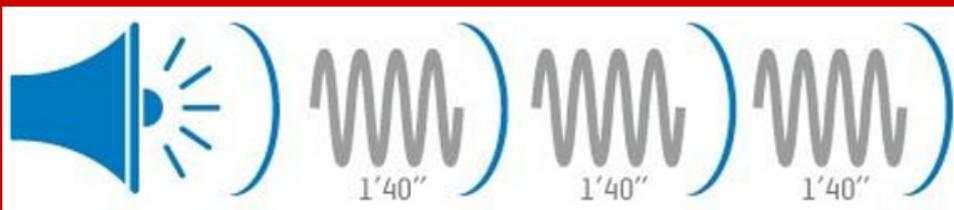
1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.



En cas d'alerte

ALERTE

L'alerte sera donné par la sirène (fixe et mobile) ou par les Services de secours :

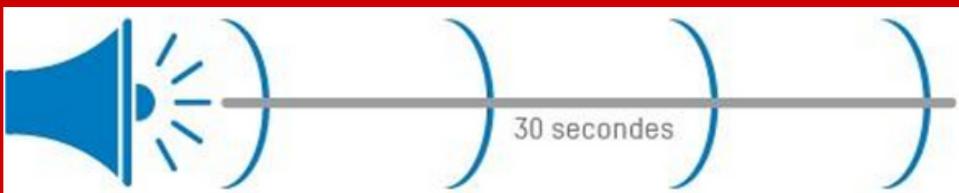


Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute 40 secondes espacés de 5 secondes.



FIN DE L'ALERTE

Elle sera donnée par sirène (fixe ou mobile), les autorités ou la radio :



Signal prolongé de 30 secondes en continu.

Aérez le local

Respectez les consignes données par les secours

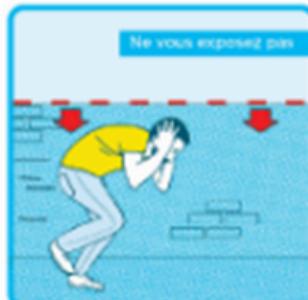
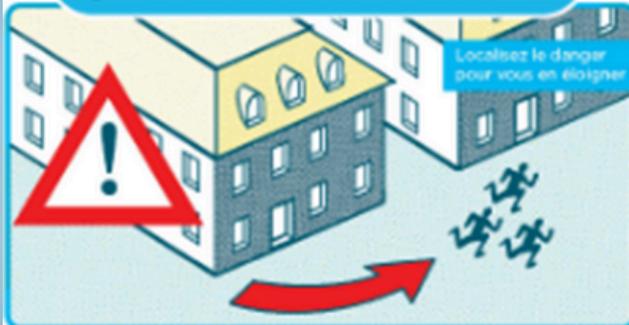
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Conseils

Les équipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte.

Radio à piles



Lampe torche à piles



Matériel de confinement



Traitement médical



Bouteille d'eau potable

Vêtements de rechange



Papiers personnels



Numéros d'urgence

15
SAMU

17
Police secours

18
Sapeurs-pompiers

112
Appels d'urgence européen

115
Hébergement d'urgence

119
Enfance maltraitée

196
Secours en mer

3919
Violences conjugales

3020
Harcèlement scolaire

114
par SMS pour les personnes malentendantes



Les consignes de sécurité à retenir en cas d'alerte :

1. Abritez-vous.
2. Ecoutez la radio locale : 102.6MHz (Caen), France Bleue. Ou les diffusions sonores du véhicule de Police Municipale.
3. Respectez les consignes.